Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_01-DE

# Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Etaient présents :** M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ *(à partir de 20h25 - question n° 7)* - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

**Etaient absents :** Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER.

**Quorum :** 16 (à 19h00)
17 (à partir de 20h25)

**Pouvoirs :** Mme Carole LEBULANGER à M. Patrice GAUTIER,
M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD.

**Secrétaire de séance :** M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 avril 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 30 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 2 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 2026-06-01**

**Objet : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération : désignation des membres**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres de l'EPCI. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération n° CA-2026-061 en date du 9 avril 2026 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant de :

- Créer la CLECT entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat,
- Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants,
- Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard ;

**Considérant** que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ses représentants, titulaire et suppléant, appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_01-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉSIGNE** les membres de la Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées de Dinan Agglomération suivants :

  - Titulaire : M. Patrice GAUTIER,
  - Suppléant : Mme Morgane BERNARD.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Dinan Agglomération.

Fait à Evran, le 4 mai 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

**Alain BRARD,**
**Secrétaire de séance**

MAIRIE D'EVRAN 22630

**Patrice GAUTIER,**
**Maire**